

Conférence de Marine Calmet – Les droits de la Nature : un nouveau langage juridique et politique pour habiter la crise écologique

Lundi 30 mars 2026 (18-20h)

Amphithéâtre Gaudot, UFR SJEPEG (campus de la Bouloie, Besançon)

Face à l'aggravation des crises écologiques, un mouvement international propose un changement de paradigme radical : reconnaître la Nature non plus comme un simple objet de gestion, mais comme un sujet de droits. Des constitutions nationales aux décisions de justice, des collectivités locales aux mobilisations citoyennes, les droits de la Nature ouvrent de nouvelles manières de penser le droit, la démocratie et les relations entre humains et non-humains. Cette conférence propose de revenir sur les fondements, les trajectoires et les enjeux contemporains de ce mouvement émergent, en interrogeant ses apports théoriques autant que ses implications pratiques pour la recherche, l'enseignement et l'action publique. Un temps d'échange pour penser, collectivement, ce que les droits de la Nature font à nos disciplines et à nos manières d'habiter le monde.

Marine Calmet est juriste et militante pour la cause environnementale. Elle est co-fondatrice et présidente de l'association [Wild Legal](#) engagée pour la reconnaissance des droits de la Nature. Elle s'implique dans l'élaboration et la mise en œuvre de nouvelles réponses aux problèmes écologiques. Elle s'inspire, pour ce faire, de l'intelligence de la nature et de la sagesse ancestrale des peuples autochtones. Experte auprès de la Convention citoyenne pour le climat, elle se bat pour la reconnaissance du crime d'écocide.